

Francophonies d'Amérique



Les « Je » dans la chambre aux miroirs

Jean Lafontant

Numéro 10, 2000

Actes du colloque « Francophonies d'Amérique : Altérité et métissage »

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005080ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1005080ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lafontant, J. (2000). Les « Je » dans la chambre aux miroirs. *Francophonies d'Amérique*, (10), 53–68. <https://doi.org/10.7202/1005080ar>

LES «JE» DANS LA CHAMBRE AUX MIROIRS

Jean Lafontant
Collège universitaire de Saint-Boniface¹

Considérations théoriques liminaires

L'identité sociale ou culturelle² est un sujet d'étude à la mode. Dans ce domaine, essentiellement symbolique, les objets théoriques de la discussion sont d'autant plus divers (hétéroclites) que la notion même d'identité se caractérise par la polysémie et la créativité de chacun. Personnellement, je considère que l'on devrait limiter l'emploi théorique de la notion d'*identité* à l'appréhension de la singularité subjective, c'est-à-dire à la conscience qu'un sujet³ a de sa personne dans le monde.

Dans les sociétés libérales actuelles (dites postmodernes), les sujets ou acteurs sociaux observés longitudinalement, c'est-à-dire au cours des diverses phases de leur vie, et transversalement, c'est-à-dire dans la trame diverse et complexe de leur rapport à autrui, ne se définissent pas seulement en fonction des catégories collectives d'appartenance. En effet, les référents⁴ de l'identité personnelle sont multiples. On peut les distribuer sur un continuum le long duquel les divers degrés marquent des choix plus ou moins collectivisants ou singularisants du discours sur soi. Au pôle (idéal-type) collectivisant, où le sujet se définirait strictement par rapport à un *Nous* généalogique⁵, prédominent les référents tels que le Territoire, le Sang, la Mémoire (la Tradition ou ce que Régine Robin (1994) a appelé le «roman mémoriel»), bref les *idoles* du groupe (Isaacs, 1975), tandis qu'à l'autre pôle, où le sujet se définirait strictement au «Je», prédominent les référents singularisants: la constellation des sentiments, des goûts et des choix, les rapports plus ou moins exclusifs à d'autres sujets singuliers, bref la *biographie* dans ce qu'elle a d'unique. Entre ces deux pôles se situent des référents mixtes dans lesquels entrent, en proportions variables, l'adhésion à un ou à des *Nous* plus ou moins assignés et définis, d'une part, *et*, de l'autre, l'adhésion résultant d'options davantage personnalisées et réfléchies. Ces référents mixtes sont ceux associés *a)* aux groupes volontaristes (partis politiques, groupes de pression en matière de droits à gagner ou à défendre, corporations professionnelles), et *b)* aux catégories de style de vie, dont les référents sont proposés ou non par le marché, tels les clubs de loisirs, les réseaux de «relations», etc.

En ce qui concerne en particulier les jeunes, les référents identitaires collectivisants de type «vertical» (généalogique), proposés surtout par la famille et l'école, sont en concurrence avec des référents «horizontaux» relevant du *marché* (mode, consommation de signes générationnels et statutaires

distinctifs) et de l'*action étatique*, soit, entre autres, les lois et règlements déterminant les seuils d'âge, en fonction de l'exercice de : l'apprentissage scolaire, la sexualité (partenaires légitimes), la consommation de certains produits (alcool, pornographie légitime), les conditions d'exercice de l'appareil de justice. Ces référents horizontaux produisent symboliquement une certaine compartimentation générationnelle (les « enfants », les « jeunes », les « étudiants », les « mineurs ») et contribuent à servir d'appui sociologique au processus psychologique d'acquisition de l'autonomie morale. Il se peut même que des jeunes conçoivent comme nécessaire la rupture par rapport à certains référents traditionnels afin de s'adapter à de nouveaux référents identitaires/moraux, en vigueur parmi leurs pairs (Perlmutter et Shapiro, 1987).

Le choix des référents identitaires qui s'offrent au jeune dans la construction de sa personnalité n'est pas seulement entre les panoplies de référents collectivisants, singularisants et mixtes. En effet, des espaces seconds se créent dans la délibération entre ce que le sujet pense et choisit pour lui-même et ce qu'il croit que les autres pensent de lui. Ce jeu de miroirs est intéressant. Il indique que le mécanisme des choix identitaires n'est jamais simple (qu'il est difficilement réductible à la simple transmission d'un « héritage »). L'héritier peut choisir de conserver l'ensemble du legs, ou encore l'examiner sous tous les rapports, le décomposer en éléments épars et, en fin de compte, se défaire, quand bon lui semblera, d'un élément ou l'autre, ou encore, à la limite, faire un pied de nez au testateur.

Dans cette communication, j'exposerai les choix que font les jeunes Manitobains francophones, quand on leur propose pour eux-mêmes des étiquettes identitaires collectives telles que « Franco-Manitobain », « Canadien français », « Canadien » ; le sens qu'ils donnent à ces étiquettes, la façon dont ils croient que les autres les perçoivent (la parenté, les amis — proches ou non — ou autrui en général).

Quelques indications méthodologiques

La recherche d'où sont tirées les données que nous exposons porte sur un échantillon aléatoire stratifié de jeunes Manitobains (91% sont nées au Manitoba et 97% ont entre 17 et 18 ans d'âge) en classe terminale du cycle secondaire dans six établissements majeurs de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM)⁶: le Collège Louis-Riel, le Collège Saint-Jean-Baptiste, le Collège régional Gabrielle-Roy, l'École Pointe-des-Chênes, l'École Saint-Joachim et l'Institut collégial Notre-Dame. Deux cent dix-sept finissants (en vue de la remise des diplômes de 1998) de ces établissements ont été soumis à un *questionnaire* (72 questions à choix fermés) portant sur leur pratique linguistique et leur perception quant à leur identité culturelle et quelques dimensions de leur vie, l'intérêt théorique étant ici d'évaluer le sens et l'importance relative qu'ils leur accordent.

Par la suite, des 217 répondants au questionnaire, 31 ont été choisis au hasard pour fin d'entrevue. C'est très précisément sur ce sous-échantillon de

31 interviewés que porte cette communication-ci. Les questions posées au cours des entrevues semi-dirigées visaient à clarifier, par l'analyse d'un discours plus complexe, les réponses quelque peu elliptiques au questionnaire.

Cette communication ne prendra en compte que les réponses aux questions suivantes formulées par l'interviewer : « Parfois, on définit les gens (ou les gens se définissent eux-mêmes) par des termes comme "Canadien", "Franco-Manitobain", "Canadien français", "minorité... or community so and so", etc. Toi-même, comment te définis-tu personnellement? (Élabore un peu.) À ton avis, comment les autres te perçoivent-ils: ta parenté? tes amis proches? tes connaissances (*casual buddies*)? de simples quidams (par exemple, la personne de service, quand tu vas au restaurant)? »

La codification des déclarations identitaires des jeunes n'a pas été chose facile. Au cours de l'entrevue, en réponse à des questions subséquentes, plusieurs jeunes sont revenus sur leur déclaration à la première question (énoncée au paragraphe précédent), afin de la nuancer, voire de la modifier. Si, au lieu de s'en tenir à la première question (laquelle les invitait à déclarer et à préciser le sens de leur identité culturelle), on considère l'ensemble de l'entrevue, on note que 13 jeunes sur 31 se sont attribué plus d'une étiquette identitaire. Ces hésitations semblent indiquer le flou des seuils des catégories identitaires les plus communes qui leur sont offertes et, pour ainsi dire, la perméabilité de celles-ci.

Résultats

DÉCLARATIONS IDENTITAIRES FAITES PAR LES JEUNES

Dans le décompte que nous offrons ici, nous avons tenu compte des déclarations à la première question.

Tableau 1
Identité culturelle déclarée par les jeunes dans les entrevues

Référent identitaire	Nombre de jeunes
Franco-Manitobain, Franco-Manitobaine	5
Canadien français, Canadienne française	11
Canadien, Canadienne	9
«Je suis moi-même» / «Autre»	6
Total	31

Il s'agit maintenant d'analyser le contenu sémantique que les jeunes interviewés donnent à l'étiquette identitaire qu'ils énoncent eux-mêmes. Dans la mesure où, à une question ouverte, ils se choisissent et se déclarent tel ou telle, quel contenu et quelles raisons donnent-ils à ce choix? Évidemment, il

n'est pas question ici de reproduire les réponses *in extenso*, selon la dynamique concrète de l'entrevue. Nous proposons au lecteur des extraits significatifs de réponses afin de déterminer ce que le sujet veut dire, pour l'essentiel. Nous allons donc, pour les étiquettes identitaires «Franco-Manitobain», «Canadien français» et «Canadien», telles qu'elles ont été librement énoncées par les interviewés, exposer *verbatim* de courts extraits des réponses et les commenter.

Qu'est-ce qu'être un «Franco-Manitobain» ?

Entrevue n° 3: «Franco-Manitobain. Une personne qui est capable de communiquer et d'être reçue dans la langue française.»

Entrevue n° 6: «Eum. Ben... J'me définis comme personne franco-manitobaine qui connaît le français puis j'suis fière de ça parce que t'sais... y'en a pas beaucoup, comme, dans la province... ben, au Canada maintenant, puis juste au monde, qui parlent le français. Pis, c'est une langue vraiment vive dans les provinces, dans les pays, comme... So, c'est ça que j'pense...»

Entrevue n° 19: «J'essaye de vivre le plus possible en français, à l'intérieur de ma Province, et j'essaye de représenter ça quand je sors de la province.»

Entrevue n° 20: «Ben je sais pas... que je vis au Manitoba puis que je suis français pis je vas à une école française.»

Entrevue n° 29: «Ben, c'est... c'est vraiment... J'suis vraiment fière d'être Franco-Manitobaine parce que... c'est... Comme, le Québec, j'aime me séparer du Québec parce que y pensent toujours qu'y sont les meilleurs... 'pis, là que je dis que je viens d'une autre province du Canada qui est une minorité francophone, c'est vraiment bien pour moi... comme... ça... c'est vraiment... ça démontre ma fierté.»

Chez les cinq jeunes qui se sont définis comme «Franco-Manitobains», la conscience de l'utilité du français, explicitement exprimée dans un cas (n° 3) mais sans doute implicite dans les autres, est massivement doublée de la conscience d'«être» un Français d'ici (du Manitoba), c'est-à-dire de la représentation de soi par rapport à divers autrui (les Français d'ailleurs, les non-Français). Cette conscience d'«être» s'exprime par un sentiment de fierté, entendue dans le sens de la confirmation d'un héritage culturel (n°s 6, 19, 20, 29).

Q'est-ce qu'être un «Canadien français» ?

Entrevue n° 1: «Je suis au Canada et je connais comment parler en français.»

Entrevue n° 2: «Le terme «Canadien» est trop vaste. Canadienne française, c'est ce que je me considère personnellement. Le problème avec «Canadien», c'est que le Canada c'est toutes sortes de cultures. Alors, si moi je dis que suis Canadienne française, eh bien, je suis Canadienne avec ma petite branche de français. C'est comme tout le monde autour avec leur propre, par exemple un Canadien écossais, il peut se dire Canadien avec sa propre petite branche.»

Entrevue n° 10: «Oh, boy! Heu... Je dirais probablement Canadien français. Ou bilingue, peut-être.»

Question: «Canadien français et bilingue. Pourquoi est-ce que tu penses à ces deux termes-là?»

Réponse: «Pourquoi? C'est une bonne question. Je suis bilingue, so je peux me mettre dans cette catégorie.»

Question: «Disons, préfères-tu le terme "Canadien français" ou "bilingue" ou les deux? Et pourquoi?»

Réponse: «Les deux me représentent.»

Question: «En comparaison avec des termes comme "Franco-Manitobain", "Canadien", "minorité", etc., pourquoi choisis-tu ces termes surtout?»

Réponse: «Oh, boy! Canadien français? Ça veut dire... Oh, man!... Ça veut dire francophone, mais... vivre dans une société française.»

Question: «Être francophone, puis vivre dans une société ... au Canada français?»

Réponse: «Yeah.»

Entrevue n° 15: «Canadienne française. Je suis fière, très fière d'être française. Je suis quelqu'un ça va l'aider beaucoup dans le futur avec être bilingue. Moi, des fois, je prends acquis que tout le monde il l'a. C'est le contraire, t'sais. Je suis née au Canada aussi, so...»

Entrevue n° 18: «Eum... personnellement comme individu j'm'identifierais probablement comme Canadien français. Vraiment ça dépend de la situation. Si j'vais me définir dans mon groupe, j'me définirais comme probablement parlant... au groupe des Canadiens français, mais moi-même... j'suis prêt à élaborer plutôt dans, comme... individuel... dans des cas *individual*... Mais, comme groupe, j'dirais qu'j'appartiens au groupe Canadien français.»

Onze interviewés se sont déclarés «Canadiens français». Selon les réponses, quelques-uns n'arrivent pas à faire une différence entre «Franco-Manitobain» et «Canadien français», excepté sur le plan d'une délimitation territoriale de type administratif, distinction qui pour eux ne semble pas très importante. Par contre, d'autres interviewés voient une différence dans le caractère plus général, plus inclusif du référent «Canadien français». Ceux-là choisissent donc explicitement le référent «Canadien français», précisément pour cette raison. Dans l'ensemble, la connaissance de la langue française comme ressource linguistique personnelle est le contenu le plus souvent cité de l'étiquette identitaire «Canadien français». Cependant, trois interviewés réfèrent surtout à un sentiment de filiation, d'appartenance territoriale et de fierté, dans un sens similaire à celui avancé plus haut par les «Franco-Manitobains». Enfin, deux sont restés cois devant l'invitation d'attribuer un contenu à leur auto-définition de «Canadien français»: l'une ne sachant que répondre, l'autre estimant superficielles les catégories identitaires collectives et «plus véridique de dire que je suis moi-même».

Qu'est-ce qu'être un « Canadien » ?

Entrevue n° 4: « Je me définis comme quelqu'un qui fait partie de la communauté canadienne. On est minoritaire mais je me vois pas... je vois pas... je veux pas penser que je suis plus spéciale à cause de cela ou que je devrais avoir des... des affaires... plus spéciales à cause que je suis minoritaire. »

Entrevue n° 12: « Il faudrait que je dise Canadien parce que je trouve que dire d'une personne comme ça ou comme ça, je sais pas, c'est juste trop spécifique. J'aime mieux généraliser tout le monde. »

Entrevue n° 13: « *Canadien*. Je ne suis pas forte sur le français à la maison, so je suis juste *Canadien*. »

Entrevue n° 16: « Ben, j'sais pas... mon père y'est français 'pis ma mère est anglaise, d'abord... »

Question: « O.K., donc toi-même... ? »

Réponse: « Manitobain, vraiment. »

Question: « Manitobain ? »

Réponse: « Canadien. »

Entrevue n° 25: « J'dirais Canadienne. »

Question: « O.K... Qu'est-ce que tu entends par Canadienne ? »

Réponse: « ... La liberté... I don't know... Comparé à les Américains... Je nous compare tout le temps à les Américains... »

Entrevue n° 27: « Comme, moi j'dirais Canadien... Comme, avant tout. 'Pis ensuite, j'dirais peut-être comme... J'dirais comme, un Canadien qui par chance parle français. Comme... qui se trouve au Manitoba. Comme, j'dirais pas Franco-Manitobain. J'sais pas, c'est juste que je trouve que des fois y'a des... J'suppose, comme... J'veux pas faire partie comme d'un mold, disons... Comme, j'veux pas faire partie d'un type de personne. So j'dis juste Canadien, 'pis ensuite... you know, qui parle français 'pis qui vit au Manitoba. ... 'Pis ensuite à Winnipeg. Pis... you know, pis... »

Neuf interviewés se sont déclarés « Canadiens ». Certes, quelques-uns (entrevues n°s 25, 26 et 31) accordent un contenu positif explicite à cette appartenance: le Canada est un pays respecté où règne beaucoup de liberté et d'égalité et il soutient avantageusement les comparaisons internationales, même par rapport aux États-Unis. Cependant, la raison principale (mentionnée par quatre interviewés) est que, en choisissant une catégorie aussi large, on *évite d'exclure* qui que ce soit. Trois interviewés, issus de mariages « mixtes » (anglais-français), voient dans la catégorie « Canadien » un espace symbolique où la diversité de leur origine peut s'insérer facilement⁷. Cette position est assez proche de celle des interviewés qui se sont déclarés Canadiens français, le prédicat « français » étant perçu comme un des rameaux du tronc « Canadien »⁸. Enfin, pour une interviewée (n° 13), la catégorie « Canadien » masque une perte ou du moins un manque (« je ne suis pas forte sur le français »). Ainsi, que les raisons en soient positives ou résiduelles, les interviewés qui se déclarent « Canadiens » semblent trouver dans ce référent un champ symbolique sécuritaire, lieu d'une inclusion générale ou, du moins, un lieu de neutralité.

Les «Autres»

Six interviewés ont déclaré une identité culturelle que nous avons décidé de classer à part («Autres»). Trois types de déclaration s’y retrouvent. D’abord, les déclarations référant à une *autre identité franco-provinciale* que celles que la question proposait à titre d’exemples, ou encore à une combinaison de celles-ci (n^{os} 5 et 24). Ensuite les déclarations *absolument relatives* à l’interlocuteur auquel on s’adresse (n^{os} 8 et 9); nous les citons ci-après. Enfin les déclarations *absolument subjectives* (n^{os} 11 et 17), également citées ci-après.

Entrevue n^o 8: «J’ai pensé à ça la semaine passée, je me rappelais du sondage. Ça dépend où que je suis. C’est parce que j’étais au Québec il y a une couple de semaines, ’pis là j’étais Manitobain, parce que tout le monde qui était là était francophone, j’avais pas besoin de dire que j’étais Franco-Manitobain; je parlais français, so j’étais Manitobain. Si j’irais en Europe, je serais un Canadien. Au Manitoba, je suis un Franco-Manitobain. Ça dépend, ça dépend...»

Entrevue n^o 9: «Ça dépend... ça dépend à qui je parle. D’habitude c’est Canadien. Mais c’est aussi Franco-Manitobain at the same time. Pretty much so. À des Anglais, Canadien, obviously; mais si je parle à des Français, c’est Franco-Manitobain.»

Entrevue n^o 11: «Moi, je me définis plus par ma famille. Je vais dire que je suis un [l’interviewé donne son nom de famille], parce que je pense que ma famille, c’est plus important... toute l’histoire de ma famille.»

Question: «Donc, les termes comme “Canadien”, “Franco-Manitobain”, “Canadien français”, “minorité... or community so and so” te semblent trop éloignés de toi?»

Réponse: «Oui, ça me semble plus comme.... un système différent, plus pour séparer les personnes, ségrégation. Ça sonne juste comme si ils se ressemblent pas. So...»

Entrevue n^o 17: «Hum... Hum, Française puis, si je dois me définir, je suis comme... moi-même, à cause que je suis un hard ball dans ma classe. Je m’habille pas comme... Comme la semaine passée, j’ai passé à travers du hippy stage, puis après j’ai passé à travers du... du stage normal, puis là ben, je suis dans le stage de l’armée.»

Question: «Et ça te dure combien de temps?»

Réponse: «Ça dépend des fois. Ça peut être quelques mois, des fois ça peut être quelques jours. But... tout le monde, il me définit pas comme... comme mon ami ou whatever, juste comme la hard ball de la classe, la weirdo de la classe, puis ça me dérange pas. J’aime ça, je veux être moi-même, je veux pas être comme les autres. So, je me définis plus comme moi-même.»

Discussion théorique des déclarations identitaires faites par les jeunes

Lorsqu’on analyse les discours qu’offrent les jeunes pour étayer leur réponse à la demande de déclaration d’identité culturelle, le *Nous généalogique* constitue un référent subjectivement assumé pour la moitié des répondants. Or, bien que plusieurs jeunes de l’autre moitié aient également fait

usage de catégories collectives pour se définir, le référent réel n'est pas le *Nous généalogique* mais l'espace public, le cercle universel des citoyens. Pour cette seconde moitié de répondants, et bien que les déclarations identitaires puissent référer à des catégories collectives, les discours qui accompagnent ces déclarations s'articulent autour de l'une ou l'autre des positions centrales suivantes: 1) tous sont invités à s'inclure; 2) l'admission dans le cercle collectif n'est pas assignée et contrôlée, mais résulte de la performance d'un apprentissage possible pour tous; 3) «je suis qui je suis, par héritage et par choix subjectif, mais cela ne me donne pour autant aucun privilège particulier». Pour cette seconde moitié de répondants, il y a donc refus des référents collectifs *essentialistes*. Du reste, il en va de même du premier groupe: l'assomption de l'héritage culturel français à travers la famille n'est pas conçu comme une châsse précieuse à conserver et à transmettre intacte, mais comme une série d'éléments originaux et utiles, de l'ordre du *supplément* (exemple: la connaissance d'une deuxième langue) dont on se pare à l'occasion dans ses rapports à autrui. Cette position identitaire correspond à ce que l'on a appelé *l'identité à la carte* (Waters, 1990; Hollinger, 1995). En effet, très semblables aux jeunes des autres groupes descendants de colons établis au Manitoba de longue date (par *l'invisibilité* somatique, l'apprentissage scolaire et la culture marchande), les jeunes francophones perçoivent — et ont un intérêt pragmatique⁹ à percevoir — leur particularité comme un atout supplémentaire, position que promeut d'ailleurs, en symboles et en programmes, la politique fédérale en matière de bilinguisme et de multiculturalisme. Si la catégorie culturelle «Canadien français» (du Manitoba) a pu, sous l'effet de la discrimination (à l'école, par exemple), être autrefois considérée comme une identité discréditée ou discréditable, ce n'est certainement plus le cas de ces jeunes «enfants de Trudeau».

Les «Je» dans la chambre aux miroirs

Après que le jeune eut déclaré son identité culturelle et décliné le sens et les raisons de ce choix, nous lui avons demandé comment ses parents le percevaient. Une fois la réponse obtenue, nous l'avons interrogé au sujet de la perception que ses «amis proches», ses «relations plus lointaines» («*social acquaintances*») et les «gens en général» avaient de son identité.

Perception des jeunes par rapport à celle de leurs parents

Selon les jeunes interviewés, leurs parents ont en général (proportionnellement, 5,5 fois sur 10)¹⁰ tendance à les définir comme des Franco-Manitobains ou des Canadiens français.

Le tableau 2 indique aussi que plus le jeune définit son identité par rapport aux catégories collectives généalogiques («Franco-Manitobain» et «Canadien français»), plus il perçoit de cohérence entre son auto-définition et celle que ses parents ont de lui. *A contrario*, le jeune qui se déclare «Canadien» a davantage tendance à percevoir une non-concordance entre la défi-

Tableau 2
Jeu de miroirs : le jeune et ses parents

Le jeune se définit comme :	Les parents définissent leur jeune comme :					N
	F.-M.	C. F.	Canadien	S/Autre*	« Ne sait pas »	
Franco-Manitobain	3	–	–	1	1	5
Canadien français	3	5	–	2	1	11
Canadien	1	3	3	2	–	9
« Moi-même » ou Autre	2	–	1	2	1	6
N	9	8	4	7	3	31

* L'abréviation **S/Autre** signifie: le jeune est vu comme «soi-même», c'est-à-dire comme une personnalité originale (identité subjective radicale) ou comme autre (catégorie résiduelle).

inition qu'il donne de lui-même et celle que, selon lui, ses parents donnent de lui, une définition en général plus traditionnelle. Il en va de même pour le jeune dont la définition de soi est singulière ou classée dans la catégorie résiduelle «autre».

Perception des jeunes par rapport à celle de leurs amis proches (intimes)

La cohérence perçue par les jeunes interviewés entre la perception qu'ils ont d'eux-mêmes et celle d'eux-mêmes qu'ils attribuent à leurs amis intimes (dans l'entrevue, le terme utilisé était «amis proches»), est moindre que dans le cas des parents. En effet, le tableau 3 montre que cette cohérence n'est sensible que pour l'interviewé qui se déclare «Franco-Manitobain». Alors que, dans l'ensemble, 5,8 parents¹¹ sur 10 font erreur sur l'identité culturelle que choisit leur enfant, cette proportion augmente à 7,1 sur 10 dans le cas des amis proches. D'une façon générale, la moitié des amis proches ont tendance à percevoir les interviewés comme des «Franco-Manitobains» ou des «Canadiens français», l'autre moitié les percevant comme des personnalités originales, uniques ou «Autres», ou encore comme des «Canadiens».

Lorsqu'ils sont dans l'erreur, les amis intimes du jeune qui se déclare «Canadien français» ont tendance à accorder à ce dernier une étiquette identitaire plus large¹² que l'identité déclarée. Quant au jeune qui se déclare «Canadien», ses amis proches font à *tout coup* (donc 10 fois sur 10) erreur sur son identité culturelle et l'erreur va indifféremment dans le sens de la spécificité «canadienne française» ou dans l'autre, celui de la subjectivité radicale (personnalité unique). Enfin, le jeune qui se définit par des référents singularisants ou qui se dit «Autre» est deux fois sur trois incorrectement perçu par ses amis intimes, lesquels ont tendance à le croire «Franco-Manitobain».

Il convient de discuter davantage l'observation selon laquelle les amis intimes du jeune qui se déclare «Canadien» se trompent à *tout coup* sur son

Tableau 3
Jeu de miroirs : le jeune et ses amis proches

Le jeune se définit comme :	Les amis proches du jeune le définissent comme :				
	F.-M.	C. F.	Canadien	S/Autre*	N
Franco-Manitobain	3	–	1	1	5
Canadien français	–	4	1	6	11
Canadien	1	4	0	4	9
« Moi-même » ou Autre	3	–	1	2	6
N	7	8	3	13	31

* L'abréviation *S/Autre* signifie : le jeune est vu comme « soi-même », c'est-à-dire comme une personnalité originale (identité subjective radicale) ou comme autre (catégorie résiduelle).

identité culturelle. Diverses interprétations sont possibles, mais il s'agit d'en proposer une qui soit à la fois logique et appuyée par le corpus des discours.

L'interviewé qui se déclare « Canadien » appuie huit fois sur neuf cette déclaration en référence à une auto-définition misant sur sa singularité, son originalité personnelle, ou encore sur une position idéologique ouverte, un cercle où tous sont invités. Bien que le jeune interviewé qui se déclare « Canadien » tâche de donner à cette catégorie une certaine substance subjective (la « fierté », par exemple) ou objective (par exemple, le respect dans ce pays des libertés civiles, par comparaison à ce qui se passe dans d'autres pays), il demeure que la raison principale de son choix vise à éviter l'enfermement dans un moule trop étroit, trop « spécifique » (interviewé n° 12), position que l'interviewé n° 27 résume ainsi : « J'aime mieux généraliser tout le monde. » Se déclarer « Canadien », c'est donc surtout se reconnaître membre d'une politie. Ainsi, il ne vient pas à l'esprit de l'interviewé qui se choisit pareille étiquette que ses amis intimes puissent le définir comme « Canadien », dans la mesure où cela va de soi (nous sommes tous, formellement, de citoyenneté canadienne ou appelés à le devenir). En deçà de ce grand cercle inclusif, on risque de particulariser et donc d'établir *déjà*, entre les groupes, des distinctions socio-politiques, distinctions que récuse le jeune qui choisit pour lui l'étiquette de « Canadien ».

*Perception que les jeunes ont d'eux-mêmes,
 par rapport à celle que leurs amis occasionnels ont d'eux*

La non-cohérence relative affirmée par les jeunes interviewés entre la perception qu'ils ont d'eux-mêmes et celle d'eux-mêmes qu'ils attribuent à leurs amis occasionnels se chiffre, comme dans le cas des amis intimes, à 7,1 sur 10¹³.

Cependant, en observant de plus près les catégories, on se rend compte de phénomènes nouveaux. Par exemple, un seul des cinq interviewés « Franco-

Tableau 4
Jeu de miroirs: le jeune et ses amis occasionnels

Le jeune se définit comme:	Les amis occasionnels définissent le jeune comme:					N
	F.-M.	C. F.	Canadien	S/Autre*	«Ne sait pas»	
Franco-Manitobain	1	1	–	2	1	5
Canadien français	1	5	3	1	1	11
Canadien	1	4	0	4	–	9
«Moi-même» ou Autre	2	–	1	3	–	6
N	5	10	4	10	2	31

* L'abréviation **S/Autre** signifie: le jeune est vu comme «soi-même», c'est-à-dire comme une personnalité originale (identité subjective radicale) ou comme autre (catégorie résiduelle).

Manitobains» croit que ses amis occasionnels perçoivent correctement son identité culturelle. Par contre, les interviewés «Canadiens français» et ceux qui se définissent comme «eux-mêmes» ou «autre» semblent percevoir une plus grande cohérence entre la perception qu'ils ont d'eux-mêmes et celle qu'ont d'eux leurs amis occasionnels. En ce qui concerne les «Canadiens», le même phénomène noté plus haut, au sujet de la perception qu'ont d'eux leur amis proches, se répète encore ici.

En résumé et dans l'ensemble, le répondant ne perçoit pas une cohérence très marquée entre son identité déclarée et celle qu'il croit que les autres ont de lui. Cette non-cohérence est surtout sensible au-delà du cercle de la famille. Certes, il existe des différences entre répondants, selon le type d'identité déclarée. Les «Franco-Manitobains» sont ceux qui perçoivent le plus que le regard de leurs familles et de leurs amis intimes est semblable à celui qu'ils portent sur eux-mêmes; cependant, cette conviction s'estompe déjà au sujet du regard que portent les amis occasionnels. Les «Canadiens» sont ceux qui perçoivent le plus de non-cohérence entre leur identité déclarée et le regard d'autrui, celui des parents et amis. Cela peut s'interpréter en ce sens que leur déclaration identitaire est à forte composante politique (choix du large cercle de la citoyenneté et volonté de ne pas discriminer). Le référent ici est horizontal. La reconnaissance d'une généalogie linguistique et culturelle personnelle n'a pas pour conséquence, selon eux, le droit à des privilèges particuliers.

Perception des jeunes par rapport à celle de simples inconnus

Au-delà de sa famille et de ses amis plus ou moins intimes, toute personne est quotidiennement confrontée à d'autres personnes au sujet desquelles elle ne sait rien de particulier. Les relations commerciales, bureaucratiques, le cheminement dans une foule ou un groupe avec lequel on partage une situation

aléatoire et passagère (par exemple, le fait d'être ensemble dans le même autobus ou le même avion pour un trajet donné), sont de ce type-là. Dans les grandes villes nord-américaines, le tissu social est essentiellement constitué de relations de ce genre. Dans ce contexte, le sujet se considérant de telle ou telle identité culturelle peut souhaiter dans une certaine mesure que les autres le reconnaissent comme porteur de cette marque héritée ou choisie, la refuser ou y être indifférent. Certes, pareil refus ou pareille indifférence ne sont possibles que dans la mesure où le sujet ne porte pas de marques visibles de son ou ses appartenances.

Nous avons donc voulu savoir jusqu'à quel point nos interviewés seraient prêts à prendre l'initiative de se faire *reconnaître* par une personne anonyme au sujet de laquelle ils auraient quelque raison de croire qu'elle est, elle aussi, « francophone ». La question posée se formulait donc ainsi : « Imagine que tu te trouves dans un restaurant de Winnipeg et que tu te rendes compte que la serveuse se nomme « Francine », d'après l'étiquette qu'elle porte sur sa robe. T'adresserais-tu à elle en anglais ou en français ? » Sur les 29 interviewés qui ont répondu à cette question, 19 ont répondu qu'ils s'adresseraient à la serveuse en anglais, 10 en français.

Puisque les deux tiers des interviewés ne prendraient pas l'initiative de se faire « reconnaître », dans une relation de face à face nullement menaçante, par des quidams appartenant probablement à la même communauté linguistique qu'eux, on peut supposer que les interviewés sont, pour la plupart, assez indifférents à ce que, dans la vie quotidienne, la « reconnaissance » de leur marque identitaire de « francophone » dépasse le cercle familial et celui des proches. Sur les cinq jeunes qui se définissent comme « Franco-Manitobains », trois (donc 60 %) prendraient l'initiative de s'adresser à la serveuse en français. Pour les « Canadiens français », cette proportion est de 18 %, alors qu'elle est de 33 % pour les « Canadiens ». Quant à ceux qui se définissent par leur propre subjectivité ou comme « Autre », la proportion est de 20 %. À cause des petits nombres, pareils résultats n'ont au plus qu'une valeur indicative. Néanmoins, il semble qu'il n'y ait aucun rapport entre l'identité déclarée (en début d'entrevue) et la volonté de la réclamer ou de la proclamer au-delà des cercles de personnes ou de situations familières¹⁴, excepté dans le cas des jeunes qui choisissent l'étiquette de « Franco-Manitobain ».

Ainsi, face à cette hypothétique serveuse de restaurant dont le prénom, porté en étiquette sur la robe, serait « Francine », voici un échantillon de réponses concernant l'initiative des interviewés au sujet de la langue de contact :

Entrevue n° 2 : « Ça ne me fait pas rien devant les gens qui ne me comprennent pas. Je ne sais pas pourquoi. Comme, dans les magasins quand je suis avec ma mère ou quelque chose et qu'on se parle en français et eux autres ils ne parlent pas en français... J'aime ça qu'ils comprennent pas. [...] Non ce n'est pas important pour moi qu'ils me voient comme ça. »

Entrevue n° 11 : « Je dirais son nom en français. Après, si elle dit : "No it's Francine [prononcé à l'anglaise]", O.K., no problem. Parce que si ça dit

Francine, I'll assume... Ça me fait aucune différence si je suis dans une foule en anglais ou en français, comme ça.»

Question: «Donc tu lui parlerais directement en français?»

Réponse: «Je dirais... puis moi, I'll assume like... Si je dis Francine et qu'elle dit "Pas de problème", d'abord, je vais savoir que c'est Francine [prononcé à la française]. Si elle dit: "No it's Francine" [prononcé à l'anglaise], O.K., well. I'll just go back to English.»

Entrevue n° 15: «Ben moi je dis toujours: «Allô!». Ça fait rien si y est anglais, je lui parle, ben «Salut!» ou en anglais, mais je vas toujours commencer ma conversation en français. So si elle a va continuer à me parler en français, ben, good là, but... Elle, si elle va m'adresser en anglais, ben je vas l'adresser en anglais.»

Entrevue n° 31: «Yeah. Yeah. Comme... moi j'travaillais à un magasin de souliers avant. 'Pis si j'entendais du monde parler en français dans le magasin... comme, j'irais leur parler en français. J'dirais: "Oh allô! Comment ça va?" 'Pis y sont un peu surpris, mais y sont contents de savoir qu'il y a un service en français.»

Conclusion générale

Il n'y a pas, dans la perception des jeunes, de rupture fondamentale ou d'antinomie entre les divers groupes identitaires: «Canadien», «Canadien français», «Franco-Manitobain». Tout se passe comme si ces étiquettes se chevauchaient et constituaient chacune une facette différente d'une subjectivité que les jeunes considèrent complexe et difficilement réductible à une seule catégorie culturelle. Pour les répondants, les catégories identitaires «Canadien», «Canadien français», «Franco-Manitobain» ne constituent pas des entités cloisonnées, mais plutôt des repères, chacun pouvant passer d'une étiquette à l'autre en fonction des circonstances. En fait, et comme plusieurs le disent, toutes ces étiquettes font partie d'un même tout: l'identité canadienne, dont elles forment les différentes branches. Des branches que tous (sauf les cinq qui se déclarent Franco-Manitobains et affichent par là une appartenance culturelle spécifique) semblent considérer égales ou interchangeables. Dans le grand arbre canadien, la branche française n'est, aux yeux de ceux-là, qu'une branche parmi d'autres.

L'indécision des jeunes quant au choix d'une étiquette identitaire culturelle peut s'interpréter en fait comme l'*embarras du choix*. Dans ces circonstances, le choix peut devenir un jeu, variant selon l'humeur du sujet, l'interlocuteur du moment et les données de la situation (Martin, 1992). En effet, on peut supposer le plaisir ludique qu'éprouvent des jeunes à être, l'espace d'une interaction, différents de ce que leur interlocuteur croit qu'ils sont. Les possibilités de jeu sur la palette identitaire — et donc le pouvoir de mystification — croissent à mesure que se distancie le rapport de familiarité du jeune avec son interlocuteur. D'où le plaisir de celui-là de surprendre celui-ci (par exemple, un client qu'il aurait préalablement entendu parler français) en s'adressant à lui en français; ou encore, alors qu'on le croit anglophone, de recueillir les opinions que des anglophones lui adressent sur les

francophones). Le motif du choix identitaire circonstanciel peut varier : la fidélité personnelle à un autre (lui faire plaisir en se reconnaissant comme faisant partie du même cercle que lui), l'intérêt social (le prestige relatif des divers groupes ethniques au Canada), la recherche d'un espace d'intégration au sein d'un groupe dont les origines seraient diversifiées, etc. Voilà une des raisons qui nous font dire que l'identité n'est pas un donné aux limites nettes, mais une réalité qu'on évalue mieux quand on la considère comme une action orientée.

Sur le plan théorique, quels liens peut-on établir entre nos résultats et les très nombreuses recherches en sociologie de l'identité sociale ? Quels auteurs évoquer ? D'abord George Herbert Mead (1963) et ses propositions quant à la construction sociale de soi dans la trame des divers moi qui le composent. Cependant, aux leçons fondamentales de Mead, il faut ajouter les recherches contemporaines sur la variété et la plasticité des moi en fonction des situations sociologiques : multiplication de l'Autre en une multiplicité d'autrui collectifs, souvent constitués à des fins « stratégiques » (Pal, 1993 ; Pross 1986) ; la segmentation des rapports de pouvoir, lesquels ont traditionnellement servi de terrain privilégié à la construction des « communautés » identitaires ; la ruse ou les jeux de ceux pour qui le choix identitaire se fait *à la carte* (Waters, 1990) par comparaison à ceux à qui ce choix est imposé.

En effet, pour les jeunes que nous avons interrogés — *white ethnics*, membres d'une minorité certes, mais *officielle*, partie de l'un des deux « peuples fondateurs » du Canada —, il n'y a aucun risque à se déclarer symboliquement, au moment opportun, Franco-Manitobain ou Canadien français. Très pareils aux autres *white ethnics*, et contrairement aux « minorités visibles », ces jeunes disposent en effet des moyens de passer « inaperçus ». Loin de concevoir (comme peut-être leurs grands-parents) leur appartenance culturelle comme une étiquette discréditée ou susceptible de l'être, ces jeunes « enfants de Trudeau » sont au contraire conscients que le statut officiel de leur groupe leur confère un prestige dont les autres groupes ethniques ne jouissent pas nécessairement. En situation minoritaire et particulièrement dans le « huis clos » relatif des régions rurales, ces avantages suscitent même chez plusieurs interrogés la crainte du ressentiment des anglophones, quand les francophones s'avisent de revendiquer trop bruyamment leurs droits constitutionnels. Cette crainte est d'ailleurs un indice que l'identitaire est moins un héritage qu'une injonction, effet des rapports de pouvoir conjoncturels : les revirements sont toujours possibles, qui font passer d'une catégorie à l'autre le porteur de marques. Comme le notent de nombreux observateurs, le véritable objet théorique n'est donc pas la marque elle-même, mais le sens politique qu'on lui accole.

À la complexité des situations et des rapports dialogiques synchroniques, il faut ajouter la dimension de la construction de soi dans le temps. En effet, du point de vue subjectif, il est permis de supposer que les empreintes psychologiques laissées par les rapports sociaux, les choix et les reformulations

identitaires ne sont pas les mêmes, selon qu'ils se produisent aux divers âges de la vie. Il est possible qu'à la vieillesse, en retrait de la vie active et l'énergie déclinant, le sujet se rabatte sur les sédiments les plus anciens, peut-être à cause du sentiment de sécurité psychologique qu'ils procurent.

BIBLIOGRAPHIE

BOUDON, Raymond *et al.* (1989), *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Larousse.

BOUDON, Raymond *et al.* (1992), *Traité de sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, p. 7-55.

BRETON, Raymond (1994), «Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires. Essai de typologie», *Sociologie et Sociétés*, vol. XXVI, n° 1 (printemps), p. 59-70.

HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich (1972), *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Gallimard, 382 p., collection «Idées».

HOLLINGER, David (1995), *Postethnic America. Beyond Mul-*

ticulturalism, New York, Basic Books, 210 p.

ISAACS, Harold R. (1975), *Idols of the Tribe. Group Identity and Political Change*, Cambridge, Harvard University Press, 242 p.

MARTIN, Denis-Constant (1992), «Des identités en politique», *Revue française de science politique*, vol. 42, n° 4, août, p. 582-593.

PAL, Leslie A. (1993), *Interests of State: The Politics of Language, Multiculturalism and Feminism in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press, xii, 330 p.

PERLMUTTER, Rosanne et Esther SHAPIRO (1987), «Morals and Values in Adolescence», dans

Vincent B. Van Hasselt et Michel Hersen (dir.), *Handbook of Adolescent Psychology*, New York, Pergamon Press, p. 184-204.

PROSS, Paul A. (1986), *Group Politics and Public Policy*, Toronto, Oxford University Press, 343 p.

ROBIN, Régine (1994), «Défaire les identités fétiches», *La Question identitaire au Canada francophone*, sous la direction de Jocelyn Létourneau avec la collaboration de Roger Bernard, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 215-240.

WATERS, Mary C. (1990), *Ethnic Options: Choosing Identities in America*, Berkeley, University of California Press, 197 p.

NOTES

1. Nous voulons ici remercier Thibault Martin qui nous a assisté dans la recherche et la rédaction de ce texte. Cette recherche a été rendue possible grâce à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

2. Je considère ces deux adjectifs comme synonymes.

3. Empruntons à Hegel (1972: 217-218) sa définition de *sujet* ou *premier principe de la société civile* (bourgeoise): «la personne concrète qui est à soi-même une fin particulière comme ensemble de besoins et comme mélange de nécessité naturelle et de volonté

arbitraire [...] Mais la personne particulière est par essence en relation avec la particularité analogue d'autrui, de sorte que chacune s'affirme et se satisfait par le moyen de l'autre et en même temps est obligée de passer par la forme de l'universalité, qui est l'autre principe.» Entendu dans ce sens, le sujet est à la fois l'initiateur et le produit de l'action sociale. C'est là également le point de vue de l'individualisme méthodologique proposé par Raymond Boudon: «expliquer un phénomène social collectif, c'est toujours — au moins dans l'idéal — analyser ce phénomène comme la ré-

sultante d'un ensemble d'actions, de croyances ou d'attitudes individuelles» (Boudon, 1989: 106). Pour une plus ample discussion, voir Boudon, 1992, p. 1-55.

4. J'entends par «référénts» les repères (connaissances et croyances) plus ou moins durables dont l'ensemble constitue un champ de significations, en perpétuelle évolution, qui sert de cadre à la définition que le sujet donne de lui-même.

5. Dans le cadre de la modernité, ce *Nous* est généralement statonational ou «ethnique» (sub-étatique). L'existence de «Nous»

modernes transétatiques est surtout l'effet de l'appartenance religieuse et de la discrimination.

6. Il s'agit donc de jeunes « francophones », en cela qu'il s'agit de personnes ayant droit à l'école française. Notre échantillon de sondage révèle de plus que 87 % des mères de ces jeunes sont elles-mêmes de langue maternelle française, tandis que 81,8 % des pères sont de langue maternelle française.

7. Aux États-Unis, Mary C. Waters (1990: 54) rapporte, au sujet d'une de ses interviewées, qu'elle percevait la catégorie « Américaine » comme « *a convenient backup ancestry for when things become too complicated with all kinds of mixed ancestries* ».

8. C'est le phénomène de la « petite branche » dont parle l'interviewée n° 2 (voir plus haut).

9. Dans sa typologie des modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires, Raymond Breton développe, parmi d'autres dimensions, l'aspect pragmatique, utilitaire, de l'identification: « [...] le lien avec la communauté est construit à partir d'un examen plus ou moins explicite et délibéré des possibilités qu'offre le système social et institutionnel francophone pour l'investissement du capital économique et culturel que possède chaque individu » (Breton, 1994: 62).

10. Soit les 17 (9 + 8) cas de la dernière ligne N. Le total N = 31 répondants (incluant les « ne sais pas »); $17/31 = 5,48$.

11. Soit le total N = 31, moins les 13 de la diagonale. Le calcul est donc: $18/31 = 5,8$.

12. C'est-à-dire susceptible d'inclusion générale (« Canadien », par exemple) ou tout à fait singulière, en tant que personnalité unique.

13. Soit le total N = 31, moins les 9 de la diagonale. Le calcul est donc: $22/31 = 7,09$.

14. J'entends par « situation familière » des rassemblements où, malgré la possibilité d'y rencontrer des inconnus, même de langue anglaise, il est entendu que le français est à l'honneur. Nous pensons ici au Festival du Voyageur, à Winnipeg, à la Fête de la Saint-Jean-Baptiste, dans certains villages où la proportion des francophones est élevée.